

**SAINT BRIEUC AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du jeudi 5 novembre 2009

**Délibération DB 180- 2009**

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

**MEMBRES PRESENTS**

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

**MEMBRES EXCUSES**

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

**MEMBRES ABSENTS**

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

## **SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du jeudi 5 novembre 2009**

-----

**Délibération DB 180-2009**

-----

**Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD**

**Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant**

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

**Objet : Convention de partenariat – ARMOR INITIATIVE 2009-2011**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Armor Initiative est la plateforme d'initiative locale (PFIL) du Pays de Saint-Brieuc. Elle octroie des prêts d'honneurs aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises sur ce territoire ; Elle fait partie du réseau national France Initiative.

Depuis sa création en 2001, Armor Initiative a attribué plus de 1,6 millions d'euros à 214 bénéficiaires, générant ainsi un effet de levier auprès des banques de 12 millions d'euros et permettant la création ou le maintien de 676 emplois, avec un taux de pérennité des entreprises supérieur à 90 %.

L'audit réalisé fin 2008-début 2009 par le Pays de Saint-Brieuc sur l'organisation économique de son territoire a mis en exergue la nécessité de rationaliser et d'optimiser l'animation économique de ce territoire. En réponse à ce constat, l'Agence de Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc a actualisé ses missions et ses statuts, permettant ainsi la prise d'autonomie d'Armor Initiative intégrée au sein de l'association.

Armor Initiative affiche une activité en constante augmentation et emploie 3 personnes.

La plateforme a communiqué son projet stratégique 2008-2013 fixant ses objectifs sur ces 5 années :

- Doubler l'activité de la plateforme pour répondre à sa mission d'intérêt général
- Promouvoir le modèle original des plateformes France Initiative,

Dans le cadre de sa politique Economie – Emploi – Insertion 2009-2015, déclinée du projet de territoire voté le 26 février 2009, Saint-Brieuc Agglomération entend soutenir activement la création et la reprise d'entreprises sur son territoire.

C'est pourquoi, avec les 6 autres EPCI du Pays de Saint-Brieuc, l'agglomération souhaite mettre en œuvre avec Armor Initiative, un partenariat commun afin de permettre à la plateforme d'augmenter ses capacités d'octroi de prêts d'honneurs au bénéfice des créateurs et repreneurs d'entreprise de Saint-Brieuc Agglomération.

Le budget prévisionnel annuel pour le fonctionnement d'Armor Initiative est de 187 000 euros. La plateforme sollicite les EPCI du Pays de Saint-Brieuc à hauteur de 85 000 euros. Une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants des territoires a été retenue, ce qui répartit les financements de la manière suivante :

<b>COMMUNAUTES</b>	<b>POPULATION MUNICIPALE 2006</b>	<b>Montant de la participation</b>
Saint-Brieuc Agglomération	111 433	49 351,34 €
CDC Centre Armor Puissance 4	7 821	3 463,76 €
CDC de la Côte de Penthièvre	13 368	5 920,41 €
Lamballe Communauté	24 747	10 959,93 €
CDC du pays de Moncontour	10 936	4 843,32 €
Quintin Communauté	10 208	4 520,91 €
CDC du Sud Goëlo	13 413	5 940,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 926</b>	<b>85 000 €</b>

Il convient de noter cependant que ces montants de participation seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (cf. annexe 1 de la convention). A compter de cette date, la subvention sera donc de 49 351,34 euros.

L'année 2009 étant considérée comme étant transitoire, l'annexe 2 fixe le montant des subventions à verser par chacun des partenaires. En l'occurrence, pour Saint-Brieuc Agglomération, il est convenu qu'il n'y a pas de versement directement à Armor Initiative. En effet, l'agglomération a versé, dans le cadre de la convention ADE prolongée au 30 juin 2009, une subvention déjà reversée à Armor Initiative et couvrant le montant de cette participation.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5, paragraphe 3 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat d'une durée de 3 ans, liant Saint-Brieuc Agglomération à Armor Initiative, ci-annexée,

**DECIDE** de verser une subvention de 49 351,34 euros sur les exercices 2010 et 2011 sous réserve de l'application des mécanismes d'évolution prévus dans la convention de partenariat,

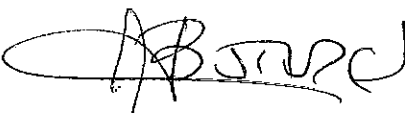
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de Saint-Brieuc Agglomération à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » sous fonction Développement économique.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le 16 NOV. 2009

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

16 NOV. 2009

P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

  
Armelle BOTHEREL

